



M A I R I E

1 place de la mairie

70110 VILLARGENT

Compte rendu

de la réunion du conseil municipal

du 16 juin 2025

Étaient présents : BUCHOT Alain, LEONI Alfred, MORAS Loris, RACINE Gérard, RICCI Thierry, RICCI Maryline, SOULARD Pierre,.

Étaient absents excusés : MENARD Jean-Louis ; GAUTHIER Catherine (pouvoir à Alfred LÉONI) ; HUMBERT Sylvie (pouvoir à Maryline RICCI)

Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.

10) Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Pierre SOULARD est désigné secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est accepté à l'unanimité des présents.

3) Délibération :

1) Convention de collaboration avec la CCPV de Villersexel pour les missions des services techniques.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en l'absence de personnel technique, les agents communautaires interviennent pour le compte de la commune et qu'il y a lieu de préciser le cadre des missions en termes de conditions d'intervention, situation des agents, participation financière, ...

Les missions concernées sont l'entretien des espaces verts (désherbage, tonte, débroussaillage, taille arbres et arbustes) et petits travaux d'aménagement paysagers, entretien (balayage non mécanisé, soufflage) et petits travaux de voirie (reprise trottoirs, entretien regards et caniveaux hors réseaux, mobilier urbain), éclairage public (remplacement lampes, décoration Noël), réseaux (réparation des fuites d'eau, entretien courant des équipements) et bâtiments (entretien courant et travaux de réfection de 1^{er} niveau).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat consultable en mairie
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Villersexel et toutes pièces relatives à ce dossier.

-

4) Informations diverses :

1) Restitution de l'audit énergétique du bâtiment communal (mairie et logement par Mr Patrick CHAPOULIER, gérant du bureau d'étude Optim'home :

Cet audit énergétique a pour but de vous donner une vision globale de l'état du bâtiment communal (Mairie plus logement) et des priorités d'action afin d'en améliorer la performance. Il constitue une base pour les décisions futures et pour les éventuelles prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Les conclusions sont les suivantes :

Le bâtiment, coté mairie, rénové en 2003 de manière correcte et conforme aux standards de l'époque, présente une performance moyenne sur l'isolation thermique au regard des exigences actuelles.

La mairie étant très peu ouverte, les consommations énergétiques sont très faibles. Il est cependant possible d'apporter des modifications (passage à une chaudière bois collective ou PAC collective) permettant d'abaisser les consommations en énergie primaire.

Dans les prochaines années, il sera nécessaire d'engager des travaux de maintien en état sur l'ensemble du bâtiment.

Globalement, les investissements pour améliorer le bâtiment complet et atteindre le niveau BBC 40% pour obtenir les aides seront conséquents.

L'amélioration de la fonctionnalité de la mairie pourrait être envisagée au niveau du Rez-de-chaussée en récupérant la cuisine et le salon pour créer un secrétariat de mairie et un bureau avec des rangements pour archiver les documents et dédier la salle aux réunions et aux activités associatives (salle de convivialité)

Concernant le logement, le choix proposé est de se limiter à une amélioration minimale du logement pour l'amener en classe énergétique C, soit d'opter pour un scénario global avec un chauffage collectif (plus facile avec une pompe à chaleur) en intégrant la modification de la distribution entre logement et mairie.

L'ensemble de ces perspectives seront instruites par les commissions municipales travaux et finances avant les suites à donner par le conseil municipal.

11) Présentation du nouveau dispositif CLE (Commission Locale de l'Énergie délocalisée) du SIED

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute Saône a décidé d'un nouveau mode de gouvernance qui s'appuiera sur la création de 9 Commissions Locales d'Énergie (CLE) délocalisées, et la mise en place d'un comité syndical en nombre plus réduit.

12) Présentation du contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SIED.

Monsieur le maire rappelle que le SIED 70 propose aux communes un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public dont les objectifs sont de :

- Garantir une maintenance préventive assurant une qualité de fonctionnement et de performance,
- Gérer et suivre les demandes d'intervention curatives via un outil dédié,
- Répondre aux demandes de DT/DICT,
- Réaliser le géo référencement des réseaux souterrains d'éclairage public existant.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée actuellement à 21,13 € par an et par point lumineux pendant 6 ans. La mise en place de ce service, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées par une convention entre le SIED70 et la commune.

Cependant pour bénéficier de ce service, des prescriptions techniques sont à respecter avec du matériel qui doit être éligible aux CEE et respectant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Un diagnostic est prévu avec le SIED70 pour vérifier la bonne conformité de nos luminaires.

13) Point de situation sur les démarches engagées pour le financement des travaux des ouvrages d'art.

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé des démarches auprès du CEREMA pour solliciter un soutien financier pour le financement de la réfection des deux ponts de la rue du Charmey.

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

L'État mobilise 44 millions d'euros pour aider les communes à réaliser les travaux de réparation ou de reconstruction de leurs ponts et murs les plus dégradés. Cette aide est destinée notamment aux ponts (ou passerelles) et murs de soutènement présentant un enjeu majeur vis-à-vis de la sécurité des usagers et de la continuité des dessertes locales.

Au vu de son état, les études et travaux de réparation ou de remplacement du pont "Bras du Ruisseau de Beveuge" semblent éligibles au dispositif de subvention du Programme National Ponts Travaux géré par le CEREMA.

La réalisation de la reconstruction des deux ponts simultanément pourrait présenter certains avantages : optimisation des frais d'études et du coût global des travaux (rentabilisation des coûts fixes), gêne à l'usager globalement réduite.

Notre convention avec Ingénierie 70 pour une prestation d'accompagnement à maître d'ouvrages nous soutient pour déposer notre dossier dans le cadre de ce programme national.

14) Présentation du nouveau service « territoire connecté » intelligent de Haute-Saône numérique

Haute Saône numérique (HSN) vient d'initier la mise en place d'une première panoplie de services numériques accessibles à toutes les collectivités, adhérentes ou non à HSN,

Les communes qui en manifestent l'intérêt pourront accéder des solutions d'applicatifs métiers permettant de faciliter l'exercice des missions de service public, Outil d'aide à la gestion des arrêtés de voirie, analyse de la mobilité, chantier de route, collectes des déchets, gestion de l'eau potable,

15) Point de situation sur les travaux adduction eau potable.

Les travaux ont débuté le mardi 20 mai 2025 par la pose de la canalisation DN 100 dans la rue principale.

L'entreprise Livera réalisera les travaux de la rue de Charmey jusqu'à la mairie puis quittera le chantier suite à un impératif. L'entreprise quittera le chantier de fin juin à octobre 2025. Durant ce temps, la commune pourra réaliser des travaux d'aménagement de la rue de la Mairie et sur la citerne incendie près de l'abri bus.

16) Accueil du spectacle *Bis répétita* le dimanche 22 juin, à Melecey, par les communes de Villargent et Melecey.

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel en lien avec Cuture 70 présentera le spectacle *Bis Répétita* sur cinq communes à 18h 30. Les municipalités de Melecey et de Villargent ont manifesté leur candidature d'accueillir ce spectacle le Dimanche 22 juin 2025 à Melecey. L'association MEL'VIL assurera l'installation matérielle de cette soirée. Un verre de l'amitié sera offert par les deux communes sur la terrasse du restaurant le Relais après le spectacle.

17) Intervention auprès du département pour signaler arbres gênants en entrant sur la départementale :

Par courrier, Le maire a sollicité les services du département pour régler la dangerosité de l'accès sur la D9 depuis la commune de VILLARGENT, de nombreux usagers et particulièrement les agriculteurs qui circulent avec de longues remorques sont très inquiets des risques d'accidents.

Tout d'abord, l'accès à la D9 depuis la rue de la Mairie avec un panneau stop, sur la droite un bosquet d'arbustes empêche de voir arriver les véhicules qui circulent en direction de Villersexel et le plus souvent avec des vitesses excessives.

D'autre part, au sortir de la commune par la rue principale, à la balise, les véhicules en provenance de Villersexel sur la D9 sont cachés par une haie d'arbres fruitiers qui empêche toute la visibilité et qui rends extrêmement dangereux l'entrée sur la D9.

18) MEL'VIL : marche du 29 mai 2025 :

Grand succès pour la marche annuelle organisée par l'association MEL'VIL avec 50 marcheurs et 77 personnes au repas sous les chapiteaux installés dans la cour de l'ancienne école de Melecey.

Photo de la marche et du repas de Mel'vil

